CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 01/01/2023

La société BESSE ECHAFAUDAGES est une SAS au capital de 200.000 €, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 432 959 427, et dont le siège social est 30 rue Verdoyer 87430 Verneuil-sur-Vienne. La société BESSE ECHAFAUDAGES est spécialisée dans la Vente d'échafaudages susceptibles de s'adapter à tous les types de bâtiments et accessoires. Elle propose une offre complète de services adossés à la Vente tels que le transport, le montage et le démontage d'éléments d'échafaudage sur site. Les coordonnées de la société sont les suivantes : Téléphone : 05.55.01.47.06 – Email contact@besse-echafaudages.fr - www.besse-echafaudages.com

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après désignées « CGV », sont communiquées par la société BESSE ECHAFAUDAGES (ci-après « LE VENDEUR ») au CLIENT professionnel (ci-après « l'ACHETEUR » ou « l'ACHETEUR ») et constituent le socle de la relation commerciale entre les parties. Elles expriment l'intégralité des obligations et des droits des deux parties et s'appliquent à toutes les ventes de produits et services associés conclus par BESSE ECHAFAUDAGES auprès de ses CLIENTS Professionnels. La signature de tout devis, bon de commande, proposition commerciale, contrat ou tout autre document par l'ACHETEUR implique l'adhésion complète de ce dernier aux présentes conditions générales. L'ACHETEUR renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales, sauf accord exprès et écrit du VENDEUR. Le fait que le VENDEUR ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des présentes dispositions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Le VENDEUR se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente. Ces modifications ne pourront s'appliquer qu'aux transactions conclues postérieurement.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet la vente par le VENDEUR de matériels d'échafaudages et accessoires conformes à la règlementation en vigueur outre, le cas échéant, des prestations associées tels que l'étude de projet, le transport, le montage, et le démontage des matériels loués, selon les modalités précisées dans les conditions particulières.

On entend par « contrat » la relation économique entre le VENDEUR d'une part, et l'ACHETEUR d'autre part, formalisée par les présentes Conditions Générales de Vente et les conditions particulières régulièrement validées par l'ACHETEUR. On entend par « Conditions particulières » les documents édités par le VENDEUR nommés « devis », « proposition commerciale », ou « bon de commande ». Les conditions particulières doivent être signées par l'ACHETEUR.

ARTICLE 3 : OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

La passation d'une commande nécessite obligatoirement et préalablement l'ouverture d'un compte client. Pour toute ouverture d'un compte auprès BESSE ECHAFAUDAGES, l'ACHETEUR s'engage à fournir :

- ses entières coordonnées (Société, adresse, contact commercial, numéro de téléphone et fax, numéro de RCS, numéro de TVA, adresse de facturation, renseignements comptabilité,)
- un extrait KBIS de moins de trois mois ou une copie de l'inscription au Répertoire des Métiers
- Identité du signataire, qualité et justificatif du pouvoir le cas échéant
- le RIB de la société
- l'acompte (montant et modalités de versement précisés aux conditions particulières)

Tout changement de coordonnées et d'informations figurant notamment sur le KBIS devra être porté à la connaissance de la société BESSE ECHAFAUDAGES dans les meilleurs délais. Aucune commande ne sera valablement traitée par le VENDEUR sans ouverture d'un compte par l'ACHETEUR puis validation telle que définie ci-après.

ARTICLE 4 : COMMANDE

4.1 Passation de commande :

Par commande, il faut entendre :

- Tout ordre sur nos produits et services ;
- Tout devis ou proposition commerciale accepté et signé par l'ACHETEUR pendant la période de validé figurant sur le document et sans modification ;
- Ou tout ordre/bon de commande adressé par l'ACHETEUR au VENDEUR pendant la période de validité, reprenant le numéro du devis ou de l'offre commerciale édité(e) par le VENDEUR, et sans modification de termes.

La commande n'est considérée comme ferme et définitive qu'après accusé de réception du VENDEUR. Le VENDEUR se réserve la possibilité de solliciter un acompte lors de chaque passation de commande. En pareil cas, la commande n'est conclue valablement qu'après réception de l'acompte correspondant.

Besse Echafaudages
30 Route du Verdoyer – 87430 Verneuil sur Vienne
Tel : 05 55 01 47 06 – contact@besse-echafaudages.fr
Siret 43295942700027

Le VENDEUR se réserve le droit d'invalider la commande pour tout motif légitime notamment dans l'hypothèse où :

- la commande n'est pas conforme aux Conditions Générales de Vente,
- en présence d'un litige en cours sur l'une des précédentes commandes,
- en cas de défaut de paiement sur une précédente commande,
- en cas de dépassement de l'encours autorisé lors de l'ouverture du « COMPTE CLIENT » au siège du VENDEUR.

4.2 Modification/suspensions/annulations de commande :

Aucune commande ne pourra être validée en cas de modifications manuscrites portées par le CLIENT sur le devis fourni. La commande est réputée ferme et définitive par l'envoi d'un accusé de réception au CLIENT et du règlement de l'acompte ou du paiement intégral tel que prévu au devis.
Toute modification ou résolution de commande/contrat effectuée par le CLIENT ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit et après accord du VENDEUR. Les modifications souhaitées et acceptées par les parties pourront donner lieu, le cas échéant, à des modifications tarifaires. Faute de respect de ces dispositions, la commande sera intégralement facturée. En cas d'annulation par le CLIENT, l'acompte versé sera de plein droit acquis au VENDEUR et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le CLIENT avant la livraison, le VENDEUR pourra conserver les sommes déjà versées et exiger le solde de la commande, sous réserve de tous autres dommages et intérêts pouvant être mis à la charge du CLIENT.

ARTICLE 5 : DISPONIBILITÉ DES PRODUITS ET DÉLAI

Les indications sur la disponibilité des produits sont fournies au moment de la passation de la commande. Sauf dispositions particulières convenues entre les parties, les délais de livraison communiqués par le VENDEUR sont donnés à titre indicatif. Le VENDEUR ne garantit pas la disponibilité de tous les produits, notamment en raison des aléas qui peuvent être rencontrés auprès des fournisseurs référencés. En cas de dépassement de délai, le CLIENT ne pourra solliciter de pénalités, de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

Le VENDEUR est libéré de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison si les conditions de paiement n'ont pas été observées par le CLIENT ou en présence de circonstances indépendantes de sa volonté, d'un cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accidents d'outillage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le VENDEUR ou ses fournisseurs. Le VENDEUR tiendra le CLIENT informé des cas ou événements précités.

ARTICLE 6 : PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION

Les conditions de règlement sont fixées dans les conditions particulières acceptées par l'ACHETEUR.
Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix sont exprimés en euros. Ils ne comprennent pas les frais d'expédition, de transport et de livraison, montage et autres qui sont facturés en supplément sauf accord préalable exprès convenu avec le Client. Ils s'entendent toujours hors taxes. La TVA en vigueur au jour de la commande doit y être ajoutée. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits et/ou des services au jour de la facturation. Le VENDEUR se réserve le droit de répercuter au CLIENT, en tout ou partie, et selon la règlementation en vigueur, toute nouvelle taxe ou contribution qui serait mise à sa charge. Le règlement des prestations et/ou produits s'effectue comptant sans escompte, et selon les modalités prévues dans le devis ou la commande ou le contrat. Les factures sont adressées par le VENDEUR au siège social du CLIENT ou à l'adresse spécifiée par le CLIENT si celle-ci est différente de celle de son siège. Les factures sont libellées par le VENDEUR à l'adresse fournie par l'ACHETEUR lors de l'ouverture de compte. Le VENDEUR se réserve la possibilité d'adresser ses factures au CLIENT sous format papier ou de manière dématérialisée, sauf souhait particulier du CLIENT. L'envoi de facture dématérialisée tient lieu de facture d'origine. Le respect des modalités et de la date de règlement figure parmi les conditions essentielles du contrat.

ARTICLE 7 : RABAIS, REMISES, RISTOURNES

Le détail des prix des produits et services, des remises, rabais ou ristournes éventuellement accordés et le total de la commande sont présentés sur le devis et la facture.

ARTILE 8 : PÉNALITES DE RETARD

Le VENDEUR pourra suspendre toutes les commandes en cours, et ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des matériels et services, sans préjudice de toute autre voie d'action contre l'ACHETEUR, si celui-ci ne lui en paie pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par l'ACHETEUR de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. En application des dispositions du Code de Commerce, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraine de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. L'ACHETEUR devra en outre rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalité ni mise en demeure particulière. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du VENDEUR. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Besse Echafaudages
30 Route du Verdoyer – 87430 Verneuil sur Vienne
Tel : 05 55 01 47 06 – contact@besse-echafaudages.fr
Siret 43295942700027

ARTICLE 9 : LIVRAISON
Les produits sont au choix du CLIENT, livrés au lieu convenu entre les parties ou mis à disposition, dans les délais indiqués lors de la passation de commande. Le VENDEUR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les produits dans les délais indicatifs fournis lors de la commande. Le VENDEUR informera le CLIENT par tout moyen de communication de tout retard éventuel de livraison ou mise à disposition. Les délais communiqués étant indicatifs, tout dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le CLIENT. Le VENDEUR est autorisé à procéder à des livraisons/mises à disposition globales ou partielles. Le transfert de propriété des Produits est expressément subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Le CLIENT s'engage à réceptionner les produits au lieu et date indiqués par le VENDEUR. En cas de carence du CLIENT, la livraison est réputée avoir eu lieu aux conditions convenues, avec tous ses effets. Tous les couts supplémentaires entrainés par un retard hors contrôle du VENDEUR sont supportés par le CLIENT.

ARTICLE 10 : RISQUES
La livraison est réputée effectuée dès la remise des produits entre les mains du CLIENT. En cas de demande particulière du CLIENT concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dument acceptées par écrit par la société BESSE ECHAFAUDAGES, les couts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le CLIENT. Le CLIENT accepte les produits dès lors qu'ils sont conformes. Dans tous les cas les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de produit manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ces réserves par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 72 heures maximum suivant la réception des marchandises, avec copie pour information au VENDEUR. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le CLIENT sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de la société BESSE ECHAFAUDAGES que dans le cas où un vice apparent est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Lorsque, après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société, le CLIENT ne pourra demander au VENDEUR que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réception sans réserve des produits commandés par le CLIENT couvre tout vice apparent et/ou produit manquant.

ARTICLE 11 : RESERVE DE PROPRIETE
Bien que les risques liés aux produits incombent au CLIENT, le transfert de propriété des matériels vendus est subordonné au paiement préalable de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des produits livrés. Tout acompte versé par le CLIENT restera acquis au VENDEUR à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du CLIENT.

ARTICLE 12 : INSTALLATION, MONTAGE, DEMONTAGE
A la demande du CLIENT, et selon les modalités prévues aux conditions particulières, le VENDEUR réalise des prestations d'installation, de montage, démontage. L'installation, le montage et le démontage, (lorsque ces opérations s'avèrent nécessaires) sont effectués sous la responsabilité de celui qui les exécute, ou les fait exécuter.

ARTICLE 13 : GARANTIES
13.1 Étendue des garanties

La garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du CLIENT. La facture d'achat est obligatoire pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits. Tous les produits fournis par le VENDEUR bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés prévue par le Code civil provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Outre la garantie légale, les produits peuvent donner lieu à garantie commerciale (dite « garantie fabricant ») à laquelle la société BESSE ECHAFAUDAGES n'est pas partie. L'étendue et la durée de cette garantie varie selon les fabricants.

13.2 Exclusions de garantie

Toute garantie est exclue en cas dommage résultant de la force majeure, de mauvaise installation, utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du CLIENT comme en cas d'usure normale du Produit. L'installation et l'utilisation du produit dans des conditions anormales, l'usage du produit dans des conditions, d'utilisation ou de performances mauvaises et non prévues ainsi que les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur ou par une modification non prévue ou spécifiées par la société BESSE ECHAFAUDAGES ou le fabricant sont exclus de la garantie. Elle ne s'applique notamment pas au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, conditions de stockage incompatibles avec la nature des produits, ou bien en cas de transformation du produit. Notre garantie ne couvre pas les dommages provenant d'installations non conformes, d'erreurs de montage ou d'assemblage du CLIENT ou d'un tiers mandaté par lui.

13.3 Limites et exclusions de garantie
Le VENDEUR ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages spéciaux, indirects, ou immatériels et plus généralement de tout dommage inhérent à des pertes d'exploitation, à un manque-à-gagner, à la perte de jouissance d'un droit ou d'un bien, à la privation d'un service, et plus généralement à toute perte de nature économique qui pourrait découler de la fourniture des produits vendus.

Besse Echafaudages
30 Route du Verdoyer – 87430 Verneuil sur Vienne
Tel : 05 55 01 47 06 – contact@besse-echafaudages.fr
Siret 43295942700027

ARTICLE 14 : DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Le VENDEUR est amené dans le cadre de l'exécution du contrat aux fins de gestion (administrative, comptable et juridique) et de suivi dudit contrat à collecter et traiter des données à caractère personnel. Les données collectées concernent celles du représentant ou des préposés du CLIENT. Il s'agit notamment des données suivantes : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de livraison, l'adresse mail. Le VENDEUR s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient effectués conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (ci-après RGPD) et à la loi dite « Informatique et Libertés » modifiée. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et sécuriser les informations qu'il est amené à collecter à l'occasion de l'exécution des prestations. Les données ainsi recueillies sont traitées conformément à la Politique de protection des données personnelles établie par le VENDEUR, en sa qualité de responsable de traitement, (ci-après la "Politique de confidentialité"), qui se trouve sur le site internet. Conformément au RGPD et à la législation applicable, l'ACHETEUR ou ses Préposés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent demander l'effacement des données ou exercer leur droit à la limitation de leur traitement ou leur droit à la portabilité desdites données. Si l'ACHETEUR ou ses Préposés souhaitent (i) exercer ces droits (ii) obtenir communication des informations les concernant ou (iii) poser toute question sur le traitement de ces données, l'ACHETEUR ou ses Préposés pourront adresser leur demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société situé 8 avenue Louis Brailles 91420 Morangis. Si l'ACHETEUR ou ses Préposés estiment, après avoir contacté le VENDEUR, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELL

Il est précisé que l'ensemble des éléments figurant sur les documents mis à disposition par le VENDEUR, ou ceux mis à disposition du Site internet, sa structure, les produits qui y sont proposés, les contenus, les informations qui y sont présentées, les études, plans, notices, catalogues, sont protégés au titre du droit d'auteur, du droit des marques et des droits de propriété intellectuelle par la législation relative en vigueur. Le VENDEUR est titulaire de l'intégralité des droits y afférant. Toute exploitation non autorisée, toute diffusion, toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce Site et des éléments le composant, par quelque procédé que ce soit, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée le Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 16 : INTÉGRALITÉ

Dans l'hypothèse où l'une des clauses serait nulle et non avenue par un changement de législation, de règlementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 17 : RENONCIATION

Le fait pour le VENDEUR de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'ACHETEUR, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales.

ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE

L'ACHETEUR ne saurait engager la responsabilité du VENDEUR ou rompre le contrat dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure. Il y a force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code Civil lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du nouveau code civil. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants : La mise en liquidation judiciaire d'un VENDEUR ou d'un sous-traitant du VENDEUR, le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunication, ou postaux ainsi qu'une interruption ou un blocage du réseaux d'électricité, l'attaque de pirates informatiques, l'indisponibilité de moyen notamment humain. La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

ARTICLE 19 : DROIT APPLICABLE – LANGUE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 : LITIGES

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. A défaut d'accord amiable, LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY SERA SEUL COMPETENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, à moins que BESSE ECHAFAUDAGES ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents du CLIENT puissent mettre obstacle à l'application de la présente.

Besse Echafaudages
30 Route du Verdoyer – 87430 Verneuil sur Vienne
Tel : 05 55 01 47 06 – contact@besse-echafaudages.fr
Siret 43295942700027